



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du : 20 Juin 2024	Délibération n° 2024-06-20/02 Ressources Humaines
--	---

Le 20 juin 2024 à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Luc STREHAIANO, Président.

Administrateurs en exercice : 15

Date de convocation : 13/06/2024

ETAIENT PRESENTS (...) : M. SURIE, Mme ROY, Mme UMNUS, Mme COGNE, M. DELAROCHE, Mme BOUIS, Mme QUENNEHEN, M. CHATELAIN, M. CROP, Mme FOURNIER, M. LAPIERRE

PRESENTS PAR PROCURATION (...) : M. STREHAIANO, Mme MEBREK

ABSENTS EXCUSES (...) : M. FRANCINE, Mme ABOUT

ABSENTS (...) :

SECRETAIRE : MME BELON

OBJET : Ressources Humaines - Création d'emplois modifiant le tableau des effectifs

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313.-1 et L332-8,

VU le décret n°2006-1691 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

CONSIDÉRANT le départ en retraite d'un adjoint technique pour le service de portage de repas à domicile et des nécessités de service, il est proposé de créer un poste à temps non complet à raison de 17h30 sur chacun des grades des adjoints techniques territoriaux, à savoir, adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe et adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme ALMANSA,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240620-DEL2024-06-20-2-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

A l'unanimité,

APPROUVE la création :

- D'un poste à temps non-complet sur chacun des grades suivants :
- Adjoint technique ;
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Adjoint technique principal 1^{er} classe

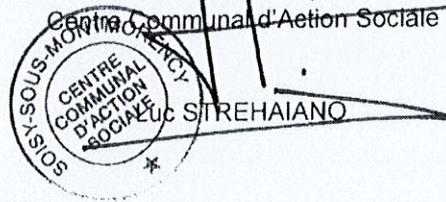
ADOPTÉ la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emploi à temps non-complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Technique	Adjoint technique	1	2
Technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	0	1
Technique	Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	0	1

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures et à signer tout acte administratif et documents se rapportant à la présente délibération.

Le Président,
Centre Communal d'Action Sociale
Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **25 JUIN 2024**

Mis en ligne et/ou notifié le : **25 JUIN 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **25 JUIN 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240620-DEL2024-06-20-2-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024